

**Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 6<sup>e</sup> jour d'octobre 2014, à compter de 20 h, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond**

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Assistent également à la réunion Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et Madame Céline LeBlanc, greffière.

**Vérification du quorum**

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

**278-10-14 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier.

**2. Adoption des procès-verbaux**

**279-10-14 2.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2014**

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 soit accepté, tel que présenté.

**280-10-14 2.2 Séance extraordinaire du 29 septembre 2014**

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2014 soit accepté, tel que présenté.

**3. Suivi des affaires du public**

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 8 septembre 2014.

**4. Correspondance**

- Du ministère des transports du Québec, un chèque au montant de 50 019 \$ représentant la subvention accordée dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2014;
- De Mme Syndia Truchon, de l'Union des municipalités du Québec, une correspondance ainsi qu'un chèque au montant de 5 839 \$, représentant un remboursement accordé suite au calcul des quotes-parts en assurance de dommage du terme 2013-2014, et ce, suite aux discussions de l'UMQ avec Promutuel assurance, étant donné que ce dernier a accepté d'absorber 50 % du montant originalement contribué au fonds de garantie par la municipalité;
- De M. Jean-Guy Poirier, préfet de la MRC de Bonaventure, une correspondance ainsi qu'un chèque au montant de 45 000 \$ représentant l'aide financière accordée dans le cadre du Pacte rural 2014-2015, pour le projet de réfection des infrastructures de loisirs;
- De Mme Stéphanie Cashman-Pelletier, avocate à la direction générale du Registre foncier, une correspondance concernant l'entrée en vigueur prochaine de l'article 29 de la Loi modifiant le Code civil en matière d'état civil, de successions et de publicité des droits;
- De M. Dale Ball, président de Défi Vélo Rotary, une correspondance remerciant la Ville d'avoir contribué financièrement à la tenue de la deuxième édition du Défi Vélo Rotary 2014 et soulignant que cette journée fut un succès sur toute la ligne;
- De Mme Marie-Josée Fafard, agente de gestion financière à la Société d'habitation du Québec, copie d'une correspondance envoyée à l'Office municipal d'habitation de New Richmond, concernant leur approbation des états financiers audités de l'organisme.

**281-10-14 5. Comptes à payer**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté que le directeur général soit autorisé à émettre les chèques pertinents au paiement des factures du mois de septembre 2014, et ce, au montant de cinq cent dix mille trois cent cinquante-deux dollars et trente-six cents (510 352,36 \$).

**6. Dépôt du procès-verbal des procédures d'enregistrement tenues le 22 septembre 2014 pour les Règlements 959-14 et 960-14**

La greffière dépose les procès-verbaux des procédures d'enregistrement tenues le 22 septembre 2014 pour les Règlements 959-14 et 960-14, cesdits règlements concernant tous deux l'annulation de soldes résiduaux.

**7. Dépôt du suivi budgétaire au 30 septembre 2014**

Le directeur général dépose le rapport du suivi budgétaire au 30 septembre 2014, et ce, conformément à l'article 105.4 de la Loi des cités et villes.

**282-10-14 8. Autorisation – Procédure de vente pour taxes**

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la greffière à entreprendre les procédures relativement à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes municipales et/ou scolaires pour l'année 2012 et les années subséquentes, qui aura lieu le 4 décembre 2014 à 10 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de New Richmond, située au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, pour les immeubles suivants :

<b>Matricule</b>	<b>Montant</b>
1345-76-3501	2485.02 \$
0437-35-5045	388.13 \$
0336-57-1287	3497.00 \$
0339-44-8121	654.43 \$

**283-10-14 9. Mandat d'achat – Vente pour taxes**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la trésorière-adjointe à procéder à l'acquisition, pour et au nom de la Ville de New Richmond, des immeubles non vendus lors de la vente pour taxes qui aura lieu le 4 décembre 2014 à 10 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de New Richmond, située au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond.

**284-10-14 10. Règlement 964-14 abrogeant le Règlement 665-97 autorisant la signature d'une entente inter-municipale pour l'instauration d'un nouveau plan d'assistance mutuelle en matière de protection contre l'incendie – Adoption**

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 964-14 abrogeant le Règlement 665-97 autorisant la signature d'une entente inter-municipale pour l'instauration d'un nouveau plan d'assistance mutuelle en matière de protection contre l'incendie.

**285-10-14 11. Embauche – Agent d'animation – Service des loisirs**

**Considérant qu'**un affichage sur le site Internet d'emploi Québec, sur différents sites Internet de loisirs ainsi que dans le journal l'informateur a été effectué;

**Considérant qu'**un processus de sélection et des entrevues ont eu lieu;

**À ces causes,** sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté de procéder à l'embauche de Mme Lucie Duguay à titre d'agent d'animation pour le Service des loisirs, et ce, rétroactivement au 22 septembre 2014. Il est entendu que ce poste est financé à 90 % par le biais de l'entente intervenue avec Développement économique Canada (DEC), et ce, jusqu'au 31 décembre 2014.

**286-10-14 12. Office municipal d'habitation de New Richmond – Demande de révision budgétaire**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté d'approuver la demande de révision budgétaire 2014 de l'Office municipal d'habitation de New Richmond, et ce, avec un nouveau déficit, à assumer par la Ville, de l'ordre de trente-trois mille cinq cent quarante-quatre dollars (33 544 \$). L'augmentation, incluant les modifications, est donc de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (599 \$).

**287-10-14 13. Résolution d'appui – Utilisation d'un gyrophare vert pour intervention en situation d'urgence**

**Considérant qu'**il est souhaitable de mettre en place un système pour identifier les pompiers qui sont en route pour une urgence et ainsi diminuer le temps de réponse des services d'urgence notamment dans les villes qui n'ont pas de pompiers permanents;

**Considérant qu'**un gyrophare vert permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendraient plus visibles à longue portée, spécialement le soir et la nuit;

**Considérant qu'**un regroupement milite afin de permettre l'utilisation d'un gyrophare vert au Québec dans les situations d'urgence et qu'il entend poursuivre ses représentations jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause;

**Considérant qu'**une pétition de 2 775 signatures en appui au projet a été déposée à l'Assemblée nationale par la députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée;

**Considérant qu'**il y a lieu d'appuyer le regroupement dans ses revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence;

**À ces causes,** sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil municipal de la Ville de New Richmond appuie le regroupement dans ses revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence.

**288-10-14 14. Demande d'appui – Postes Canada**

**Considérant que** Postes Canada a procédé à des coupures dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant des emplois, en haussant les tarifs postaux et en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

**Considérant que** la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille et la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

**Considérant que** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

**À ces causes,** sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et approuvé que la Ville de New Richmond :

**Demande** que le gouvernement revoie les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

**Demande** à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

**289-10-14 15. Salle de spectacles régionale Desjardins – Autorisation de demande de subvention au ministère du Patrimoine canadien**

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le directeur culturel à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère du Patrimoine canadien pour la Salle de spectacles régionale Desjardins dans le cadre du programme « Fonds du Canada pour la présentation des arts 2015-2016 et 2016-2017 ». Par le fait même, le maire et le directeur culturel sont autorisés à signer tous les documents requis à cet effet.

**290-10-14 16. Autorisation de vente de terrains excédentaires – Modification de désignation**

**16.1 Vente à Mme Gisèle Alain – Lot visé : 52-1-148P**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à Mme Gisèle Alain, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 148, rue Patapédia, du lot suivant : 52-1-148P désigné comme suit :

Un immeuble de forme irrégulière situé dans la Ville de New Richmond, district de Bonaventure, dans le premier rang Nord-Ouest, connu désigné comme étant une partie de la subdivision CENT QUARANTE-HUIT de la subdivision UN du lot originaire numéro CINQUANTE-DEUX (ptie 52-1-148) du cadastre officiel révisé du « CANTON DE NEW RICHMOND », dans la circonscription foncière de Bonaventure 1, sans aucune mesure précise et bornée comme suit :

- vers le Nord-Ouest par le lot 51-8, propriété de Léonard Leblanc ou représentants;

- vers le Nord-Est par une autre partie du lot 52-1-148, demeurant la propriété du vendeur et étant le prolongement imaginaire en ligne droite de la ligne de division des lots 52-1-31 et 52-1-32;

- vers le Sud-Est par le lot 52-1-31, étant la propriété de l'acheteur;

- vers l'Est par le lot 52-1-31, étant la propriété de l'acheteur ; et

- vers le Sud par une autre partie du lot 52-1-148 étant le prolongement imaginaire en ligne droite de la ligne de division des lots 52-1-31 et 52-1-30;

Sans bâtiment.

Le tout tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents. De ce fait, la résolution 214-07-14 est abrogée.

**291-10-14 16.2 Vente à Mme Gisèle Poirier – Lot visé 95-1P**

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à Mme Gisèle Poirier, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 122, 5<sup>e</sup> Avenue, du lot suivant : 95-1P désigné comme suit :

Un immeuble situé dans la Ville de New Richmond, district de Bonaventure, dans le premier rang Nord-Ouest, désigné comme étant une partie de la subdivision UN du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-QUINZE (ptie 95-1) du cadastre officiel révisé du « CANTON DE NEW RICHMOND », dans la circonscription foncière de Bonaventure 1, sans mesures précises et bornée comme suit :

- vers le Nord-Est partie par le 1076 et partie par le lot 948;

- vers le Sud-Est par le lot 95-10-1, étant la propriété de l'acheteur;

- vers le Sud-Ouest par l'emprise de la rue de la 5<sup>e</sup> Avenue étant une partie du lot 93-23-12; et
- vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 95-1, demeurant la propriété du vendeur.

L'intersection des lignes Nord-Ouest et Nord-Est ainsi que l'intersection des lignes Nord-Ouest et Sud-Ouest se trouvent à mi-distance de la totalité de la largeur de ce lot 95-1, partie qui est comprise entre les lots 93-23-13 et 95-10-1.

En d'autres termes, l'immeuble présentement vendu se trouve être la demie-Est de ladite partie du lot 95-1.

Sans bâtiment.

Le tout tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents. De ce fait, la résolution 222-07-14 est abrogée.

**292-10-14 17. Autorisation de paiement – Pavages Beau Bassin, division de construction DJL inc.**

**17.1 Pulvérisation et pavage sur le chemin de Saint-Edgar**

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le paiement à Pavages Beau Bassin, division de construction DJL inc., d'un montant de quatre-vingt-onze mille neuf cent vingt-et-un dollars et cinquante cents (91 921,50 \$), sans taxes, en y soustrayant une note de crédit au montant de trois mille cinq cent trente-neuf dollars et soixante-dix cents (3 539,70 \$), sans taxes, pour un montant total de cent un mille six cent seize dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (101 616,97 \$), taxes incluses, et ce, pour la pulvérisation et le pavage sur le chemin de Saint-Edgar. Ce paiement sera financé à même le règlement d'emprunt 949-14 décrétant des travaux de pavage et de corrections de chaussée sur une partie du chemin de Saint-Edgar et une partie du chemin Cyr.

**293-10-14 17.2 Réfection du chemin Cyr**

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le paiement à Pavages Beau Bassin, division de construction DJL inc., d'un montant de quatre cent soixante-dix-neuf mille quatre cent trente-deux dollars et quatre-vingt-quinze cents (479 432,95 \$), taxes incluses, et ce, pour la réfection du chemin Cyr. Ce paiement sera financé à même le règlement d'emprunt 949-14 décrétant des travaux de pavage et de corrections de chaussée sur une partie du chemin de Saint-Edgar et une partie du Chemin Cyr.

**294-10-14 17.3 Autorisation de dépenses – Fonds de roulement**

**Considérant** les coûts prévus au Règlement 949-14 décrétant des travaux de pavage et de corrections de chaussée sur une partie du chemin de Saint-Edgar et une partie du chemin Cyr, pour un montant de cinq cent onze mille cent vingt-trois dollars (511 123 \$) ;

**Considérant** l'acceptation de l'appel d'offres, par la résolution 201-07-2014, pour le pavage du chemin de Saint-Edgar au montant de cent deux mille six cent trente-quatre dollars et seize cents (102 634,16 \$), taxes incluses ;

**Considérant** l'acceptation de l'appel d'offres, par la résolution 226-07-14, pour la réfection du chemin Cyr au montant de quatre cent quatre-vingt mille trois cent cinquante-sept dollars et cinquante cents (480 357,50 \$), taxes incluses ;

**Considérant** la résolution 226-07-14 qui spécifiait qu'un montant approximatif de trente mille dollars (30 000 \$) serait pris à même le fonds de roulement afin de combler le manque à gagner entre le coût réel des travaux et celui prévu au Règlement 949-14 ;

**A ces causes**, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser une dépense au fonds de roulement d'un montant de dix-neuf mille quatre cent vingt-trois dollars et neuf cents (19 423,09 \$), représentant la différence entre le coût réel des travaux, incluant les taxes nettes, de cinq cent trente mille cinq cent quarante-six dollars et neuf cents (530 546,09 \$) et le coût prévu au Règlement 949-14 de cinq cent onze mille cent vingt-trois dollars (511 123 \$).

**295-10-14 18. Modification d'administrateurs – Caisse populaire Desjardins de New Richmond et Service de cartes Desjardins**

**18.1 Folio 15750 – Pointe Taylor**

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté de nommer Mme Monique Barriault et Mme Ann-Julie LeBlanc à titre d'administrateurs pour le compte folio 15750 de la Caisse populaire Desjardins de New Richmond ainsi que pour Service de cartes Desjardins (no. de marchand : 577740), et ce, en remplacement de Mme Line Cormier et de Mme Lucy-Jane Casey-Campbell. Par le fait même, les administrateurs ainsi nommés sont autorisés à signer tous les documents pertinents pour et au nom de la Ville.

**296-10-14 18.2 Folio 10728 – Société de diffusion culturelle B.D.C. inc. (Salle de spectacles)**

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté de nommer Mme Monique Barriault et Mme Venise Bélanger à titre d'administrateurs pour le compte folio 10728 de la Caisse populaire Desjardins de New Richmond ainsi que pour Service de cartes Desjardins (no. de marchand : 575217), et ce, en remplacement de M. Réjean Pinault et Mme Rebecca Dumais. Par le fait même, les administrateurs ainsi nommés sont autorisés à signer tous les documents pertinents pour et au nom de la Ville.

**297-10-14 19. Entente de développement culturel 2013-2015 – Autorisation de paiement**

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser les paiements suivants, pris à même l'entente de développement culturel 2013-2015 :

- Projet d'œuvre public – Martin Roy – 5 000 \$;
- Activités d'animation à la bibliothèque : autoriser des paiements pour un montant maximum de 3 306 \$, jusqu'au 31 décembre 2015;
- Marché public 2014 \$ - 1 000 \$;
- Activités au Village Gaspésien de l'Héritage Britannique – 3 000 \$ (métiers traditionnels, Fête du Canada, Blue Grass).

**298-10-14 20. Politique nationale de la ruralité – Nomination d'un représentant du Conseil**

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté de nommer Mme Geneviève Braconnier à titre de responsable des dossiers de la Politique nationale de la ruralité / Pacte rural de la MRC de Bonaventure.

**Affaires du public**

Un contribuable demande si un rapport a été produit concernant l'achalandage au camping de la Pointe-Taylor pour la saison estivale 2014. Il souligne également que le Conseil devrait étudier une façon d'offrir plus d'activités pour les touristes durant l'été.

Un citoyen souligne qu'étant donné que personne n'opérait le restaurant à la Pointe-Taylor, l'achalandage, à cet endroit, a dû être en diminution.

Un contribuable demande un suivi concernant l'annonce faite par le gouvernement du Québec au sujet de la possibilité d'établir la vitesse dans les rues résidentielles des villes à 30 km/h. Il se questionne également à savoir qui déciderait quelles rues seraient affectées.

Une citoyenne remercie le Conseil d'avoir pris la décision de fermer la route Garant pour la période de chasse au chevreuil.

Un citoyen félicite également le Conseil pour cette décision en soulignant que la sécurité des enfants s'est trouvée accrue de ce fait.

**299-10-14**

**Levée de la séance**

À 20 h 39, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. François Bujold, la séance est levée.

Céline LeBlanc  
Greffière

Éric Dubé  
Maire